



Guide pour la



entre les Conventions
de Bâle, de Rotterdam
et de Stockholm

Publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en septembre 2004. Produit par le Bureau d'information pour les conventions de la Division des Conventions sur l'environnement du PNUE, avec le soutien du Réseau Environnement de Genève et des secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Remerciements à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage de la Suisse.

La présente publication est diffusée à titre d'information seulement, il ne s'agit pas d'un document officiel. La reproduction ou la traduction de son contenu est autorisée à condition d'en mentionner la source. Pour de plus amples informations :

PNUE
Maison internationale de l'environnement
11-13, chemin des Anémones
CH 1219, Châtelaine, Genève, Suisse
iuc@unep.ch

Photographie

Couverture: PNUE/Franz Korbik, p.1: PNUE/Richard F Smith; p.2: PNUE/Wenren Yang, p.5: PNUE/Lau Lai Hock, p.9: PNUE/Paul VanPeenen, p.11: PNUE/Chinese photographer, p.12: PNUE/Rene Dubos Center

www.unep.org/dec/

Guide pour la

coopération



**entre les Conventions de Bâle, de
Rotterdam et de Stockholm**

C onventions relatives aux produits chimiques et aux déchets dangereux

La **Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination** a été adoptée en 1989. Elle a pour objet de prévenir les dommages que pourraient causer les déchets dangereux et autres à la santé humaine et à l'environnement. Les Etats membres s'engagent à réduire au minimum la production de déchets, à traiter et éliminer ces matières le plus près possible de leur lieu de production et à en limiter l'exportation et l'importation. La Convention établit un régime de contrôle international visant 45 catégories générales et deux grands flux de déchets qui, ensemble, concernent des centaines de substances différentes. Elle aide les Etats à renforcer leurs capacités en matière de gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres.



La **Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international**, adoptée en 1998, encourage la coopération entre les pays exportateurs et importateurs dans le domaine de la gestion des substances chimiques dangereuses. Le consentement préalable en connaissance de cause, qui est au cœur de la Convention, est destiné à aider les nombreux pays en développement qui éprouvent de la difficulté à surveiller et à contrôler l'entrée de certaines substances sur leur territoire. Si un pays membre interdit l'importation d'un produit chimique

ou d'un pesticide couvert par le traité, les autres Etats acceptent de ne pas l'exporter dans ce pays. La liste des produits chimiques soumis à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause comprend cinq produits à usage industriel et 22 pesticides; beaucoup d'autres devraient venir s'y ajouter dans les prochaines années.

Adoptée en 2000, la **Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)** vise à réduire ou à éliminer la production et l'utilisation d'une douzaine de produits, dont les PCB, les dioxines et les furanes, le DDT et d'autres pesticides. Un mécanisme est prévu pour ajouter d'autres substances dont on pourrait déterminer à l'avenir qu'elles présentent un danger inacceptable. La Convention stipule qu'il est parfois nécessaire de prendre des mesures pour éliminer progressivement certains produits chimiques destinés à des usages particuliers et veille à ce que ces mesures soient prises. Elle prévoit par ailleurs des ressources pour éliminer les stocks de POP qui polluent les paysages du monde entier.

A

avant-propos

Les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont pour but de protéger la santé humaine et l'environnement des produits chimiques et des déchets dangereux. Quoique distincts sur le plan juridique et régis par leur propre Conférence des Parties, ces instruments visent tous le même objectif fondamental : faire en sorte que les produits chimiques les plus toxiques de l'ère industrielle soient gérés soigneusement pendant tout leur cycle de vie, de la production à l'élimination, et veiller à réduire au minimum leur utilisation ou à les remplacer par des produits moins nocifs, dans la mesure du possible.

Conscients de l'importance que revêt la concertation entre ces conventions, les Etats ont prié les trois secrétariats de coopérer dans le domaine du renforcement des capacités et d'autres activités d'appui. Ils ont également appelé à intensifier la collaboration au sein des gouvernements et entre ceux-ci relativement aux produits chimiques et aux déchets. Dans ce contexte, le Conseil d'administration du PNUE a décidé en 2002 de promouvoir l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Cette initiative, qui a été approuvée lors du Sommet mondial pour le développement durable organisé à Johannesburg en septembre 2002, est maintenant bien lancée.

A la lumière de ce large consensus, le PNUE - dont relèvent les secrétariats des Conventions de Bâle et de Stockholm et, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, celui de la Convention de Rotterdam - s'est engagé à promouvoir les synergies entre les trois conventions à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Ce petit guide expose brièvement divers moyens pratiques et concrets de créer les synergies voulues. Il s'inspire d'une série d'ateliers régionaux et sous régionaux qui ont été organisés par le PNUE à l'intention des correspondants des différentes conventions. Je remercie le gouvernement de la Suisse du généreux appui qu'il a apporté à ces ateliers. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux trois secrétariats, qui joueront ensemble un rôle déterminant dans les années à venir pour promouvoir la mise en œuvre concertée des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets à l'échelle nationale.

Klaus Töpfer
Directeur exécutif
Programme des Nations Unies pour l'environnement

On sait le grand avantage que présentent les synergies. Les organisations qui s'occupent de questions identiques ou de sujets qui se recoupent ont tout intérêt à unir leurs forces. Les résultats des activités qu'elles entreprendront en commun seront sans doute beaucoup plus fructueux que si elles avaient poursuivi leurs efforts séparément.

Au cours de la période 2002-2004, le PNUE a organisé une série d'ateliers régionaux et sous régionaux sur la façon d'améliorer les synergies entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, en particulier à l'échelon national. Ces rencontres ont eu lieu à Montevideo (Amérique latine et Caraïbes), à Riga (Europe de l'Est, Europe centrale et Caucase), à Cotonou (Afrique occidentale), à Pretoria (Afrique australe et orientale) et à Damas (Moyen Orient et Afrique du Nord).

Les correspondants des conventions qui ont participé à ces ateliers régionaux sont convenus que bien des outils, capacités et ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre chacune des trois conventions sont essentiellement les mêmes. Il en va de même des obstacles rencontrés et des stratégies permettant de les surmonter. La collaboration est donc tout à fait possible, elle est même essentielle à l'échelle nationale pour réduire les coûts, accroître l'efficacité, combler les lacunes et éliminer le double emploi.

Les pages qui suivent, fruit des délibérations de ces ateliers et des propositions avancées, renferment huit listes de mesures simples que les correspondants des conventions et leurs collègues pourront consulter au moment de faire le point sur leurs efforts de collaboration. Les rapports des cinq ateliers ainsi que des informations sur les exposés qui y ont été présentés figurent sur le site www.environmenthouse.ch.

Etablir les objectifs et les principes de la promotion des synergies

La mise en œuvre concertée des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm à l'échelle nationale présente de nombreux avantages. En connaissant parfaitement ces avantages, les correspondants et les autres parties prenantes seront en mesure d'intensifier leur collaboration. Ils pourront définir un cadre au sein duquel rechercher et promouvoir les synergies, par les moyens suivants :

- ✓ S'engager fermement et clairement à coordonner la mise en œuvre des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets.
- ✓ Rechercher un bon rapport coût efficacité en réduisant le chevauchement des activités et le double emploi et en évitant les incohérences potentielles.
- ✓ Mettre en contact les parties prenantes qui sont touchées par les produits chimiques et les déchets ou qui sont chargées de leur gestion et confier à une institution la tâche de promouvoir cette collaboration.
- ✓ Coordonner l'élaboration et l'exécution des politiques relatives aux produits chimiques et aux déchets à toutes les échelles - mondiale, régionale et nationale.
- ✓ Définir un cadre de travail national pour la gestion des produits chimiques et

des déchets dangereux tout au long de leur cycle de vie, de la production à l'utilisation, de la vente à l'élimination.

- ✓ Montrer plus clairement les liens qui existent entre la gestion des produits chimiques et des déchets et les objectifs plus généraux associés au développement durable et à la lutte contre la pauvreté, y compris l'objectif adopté en 2002 lors du Sommet mondial pour le développement durable, à savoir que d'ici à 2020, les produits chimiques et les déchets dangereux soient utilisés, produits et gérés de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum.

2 Améliorer la communication et la circulation de l'information

De manière générale, il est nécessaire de mieux faire connaître et comprendre les dispositions des conventions ainsi que les avantages que procurent les activités menées conjointement à l'échelle nationale et régionale. Cette exigence est reconnue dans les trois conventions, qui renferment toutes des articles en faveur de l'échange d'information et de la sensibilisation. Il est possible d'améliorer les communications en s'efforçant de :

- ✓ Créer un réseau actif de correspondants, de décideurs et de parties prenantes en vue de faciliter les communications à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle des régions et des sous régions.
- ✓ Diffuser les réussites et les meilleures pratiques au sein des experts, des correspondants des conventions, des pays, des régions et des secrétariats des conventions.
- ✓ Harmoniser les mécanismes nationaux d'information et de présentation de rapports pour les trois conventions, afin qu'ils soient aussi cohérents que possible.
- ✓ Favoriser le partage d'information, de savoir-faire et d'expérience par le biais de sites web sous régionaux, de bulletins, de courriels, de vidéos et de conférences.
- ✓ Promouvoir la mise sur pied de réseaux d'échange d'information entre les institutions nationales qui s'occupent des questions relatives aux produits chimiques et aux déchets.
- ✓ Utiliser le projet de réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques (CIEN) et les autres sources d'information auxquelles peuvent accéder tous les partenaires grâce à Internet.



Réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques (CIEN)

Ce réseau encourage l'échange d'informations sur la gestion des produits chimiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale afin de favoriser l'utilisation, le transport et l'élimination des substances chimiques en toute sécurité. Les participants apprennent à utiliser la technologie de l'information pour partager des données et établir des partenariats. Ils prônent également la coordination et l'intégration des diverses activités dans le but de garantir une gestion rationnelle des produits chimiques.

La première phase du projet a été lancée en Afrique (2000), puis en Amérique centrale et au Mexique (2002). Le succès obtenu est dû à l'adoption d'une approche concrète, débutant par des discussions entre les parties prenantes et se poursuivant par l'organisation de stages de formation et la fourniture à chaque pays de matériel informatique et d'un branchement au réseau Internet.

Le projet CIEN a été mis sur pied par le PNUE et l'Agence des Etats Unis pour la protection de l'environnement (EPA), en partenariat avec l'Agence des Etats Unis pour le développement international (USAID) et avec l'appui de plusieurs autres partenaires et donateurs.

Voir le site www.epa.gov/cien/.

3

Etendre les capacités techniques et institutionnelles

L'insuffisance de moyens, de connaissances et de compétences techniques peut entraver gravement la mise en œuvre des instruments internationaux. Chacune des trois conventions insiste donc sur la nécessité de renforcer les capacités.

Le Secrétariat de la **Convention de Bâle** a créé des centres régionaux, a organisé des stages de formation et des cycles d'étude, a élaboré des outils méthodologiques en faveur d'une gestion écologiquement rationnelle et a publié de nombreux documents didactiques et textes de nature juridique, technique et scientifique.

Depuis 1998, le Secrétariat de la **Convention de Rotterdam** a convoqué une série d'ateliers régionaux de sensibilisation. Il a aussi organisé des stages de formation destinés à procurer aux gouvernements les outils dont ils ont besoin pour mettre en œuvre la Convention et promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques.

Le Secrétariat de la **Convention de Stockholm** aide les pays en développement à renforcer leurs programmes nationaux de gestion des produits chimiques, grâce à une série d'ateliers régionaux organisés par le PNUE et le Fonds pour l'environnement mondial.

Le renforcement des capacités consiste souvent à intensifier les activités déjà en cours plutôt qu'à adopter de nouvelles approches radicalement différentes :

- ✓ Mettre au point des programmes d'enseignement et de formation professionnelle ou les renforcer, en mettant à profit les centres régionaux existants et futurs des Conventions de Bâle et de Stockholm.
- ✓ Veiller à ce que les projets internationaux de renforcement des capacités génèrent du matériel didactique utile et contribuent à étendre les réseaux mondiaux et régionaux d'experts.
- ✓ Promouvoir les programmes d'échange et les voyages d'étude dans le but de partager l'expérience acquise et d'élargir les moyens techniques. Ces activités devraient être conçues conjointement par les fonctionnaires des trois conventions et s'adresser aux correspondants, aux institutions parties prenantes et aux personnels des douanes et de l'application des lois.

4 Renforcer et coordonner le processus décisionnel à l'échelle nationale

La mise en œuvre concertée des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets à l'échelle nationale n'est possible que s'il existe une structure de prise de décision. En effet, la coopération interministérielle n'est pas facile lorsque plusieurs organes publics sont responsables de ces questions. Des priorités mal établies, l'instabilité politique et un mauvais système d'échange d'information peuvent également nuire à l'élaboration de bonnes politiques. Les solutions à envisager pour améliorer la coordination comprennent celles ci :

- ✓ Centraliser les pouvoirs en matière de gestion des produits chimiques et des déchets, qui sont souvent très dispersés. Quand un organe national unique est responsable des trois conventions, il lui est plus facile de rédiger des textes législatifs qui englobent toutes ces questions et d'éviter ainsi les chevauchements, les lacunes et les incohérences.
- ✓ Si la centralisation n'est pas possible, faciliter la coopération et la communication entre les ministères, les autorités et les correspondants concernés. Il faut renforcer les liens et les contacts entre les organes qui sont chargés de mettre en œuvre chaque convention et les instances qui élaborent les lois et les règlements correspondants.
- ✓ Encourager l'établissement de liens entre les politiques adoptées à tous les échelons - local, national, régional et mondial.
- ✓ Attribuer la fonction de correspondant à des institutions plutôt qu'à des personnes, afin de réduire l'instabilité causée par les mouvements de personnel.
- ✓ Veiller à ce que les personnes qui assurent les fonctions de correspondant soient compétentes, motivées et déterminées à collaborer.
- ✓ Résoudre les problèmes pratiques tels que le manque de matériel, de laboratoire, d'ordinateur et d'autres moyens techniques.

5

Harmoniser les lois et les politiques nationales

Dans certains pays, le manque de cohérence entre les politiques, les lois et les règlements constitue un obstacle majeur à la gestion des substances dangereuses et des déchets toxiques. Cette situation réduit souvent l'efficacité et favorise le double emploi. Le problème risque d'être encore plus complexe si le pays possède plusieurs langues officielles ou si l'élaboration des lois est retardée par la bureaucratie.

Voici quelques solutions possibles à l'échelle nationale :

- ✓ Tenir compte de la complémentarité des trois conventions au moment de la préparation des lois nationales sur la gestion des produits chimiques et des déchets.
- ✓ Après la ratification d'une convention, élaborer sans tarder la législation qui permettra de s'acquitter des nouvelles obligations souscrites, en tenant compte des lois déjà en vigueur se rapportant aux autres conventions.
- ✓ Envisager d'intégrer la réglementation relative aux dispositions des trois conventions dans une seule et même loi nationale.
- ✓ S'il est impossible d'élaborer une loi unique, veiller à ce que les textes juridiques ne soient pas fragmentés au point de rendre leur application difficile.

6

Accroître les fonds consacrés à la gestion des produits chimiques et des déchets

Les synergies peuvent procurer des avantages immédiats et concrets dans le domaine du financement, surtout à l'échelon national. En réduisant au minimum le double emploi, on réduit les coûts pour les gouvernements et pour les entreprises. Il est ainsi possible de maintenir en place les ressources humaines et d'améliorer l'efficacité du système de gestion des produits chimiques et des déchets. Qui plus est, les programmes nationaux mixtes sont davantage susceptibles d'intéresser les donateurs internationaux et bilatéraux.

Il est recommandé ce qui suit :

- ✓ Choisir une ou deux activités qui doivent bénéficier d'un financement prioritaire et qui correspondent à des besoins fondamentaux pour les trois conventions, par exemple acquérir les moyens techniques d'identifier les produits chimiques.
- ✓ Explorer les possibilités de synergie entre les sources de financement de chaque convention, y compris le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, qui relève de la Convention de Bâle, et le Fonds pour l'environnement mondial, qui fait office de mécanisme provisoire de financement de la Convention de Stockholm.
- ✓ Mettre à profit les activités habilitantes financées par le FEM de manière que les plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm bénéficient à toutes les conventions.

- ✓ Promouvoir le cofinancement par les gouvernements, les donateurs du secteur public et le secteur privé, à l'échelle nationale.
- ✓ Favoriser la création de partenariats mixtes, public privé, axés sur la prévention des risques associés aux produits chimiques et sur la gestion des déchets dangereux.
- ✓ Accorder une plus grande place à la sécurité chimique et à la gestion des déchets dans les demandes d'aide au développement international.



7

Rechercher un plus large appui du secteur public et de la population

Les progrès accomplis pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement sont plus lents si le gouvernement ne s'est pas engagé fermement envers la gestion des produits chimiques et des déchets. La situation est encore pire lorsque les correspondants souffrent d'un appui politique faible et manquent de pouvoirs, de formation ou de ressources. La participation insuffisante des parties prenantes freine aussi considérablement la prise de mesures efficaces.

Pour renforcer la volonté politique et accroître la sensibilisation du public, les correspondants peuvent :

- ✓ S'efforcer de montrer aux institutions concernées, aux décideurs et aux dirigeants que les trois conventions sont complémentaires et devraient être mises en œuvre de manière synergique.
- ✓ Elargir le plus possible la participation des parties prenantes, y compris celle des fonctionnaires à tous les paliers de gouvernement.
- ✓ Réunir plusieurs parties prenantes au sein de comités nationaux sur les produits chimiques et les déchets.
- ✓ Associer les autorités locales aux débats sur les propositions de projets.
- ✓ Obtenir l'aide des parties prenantes dans les campagnes de sensibilisation du public.
- ✓ Etablir des liens entre la gestion des produits chimiques et des déchets et le développement économique, la lutte contre la pauvreté et d'autres grandes questions d'intérêt public.
- ✓ Atteindre la population par l'intermédiaire des médias.
- ✓ Créer des forums de discussion destinés à accroître la sensibilisation du public.

8

Intensifier la coopération internationale

La communauté internationale encourage les synergies et la collaboration en matière de produits chimiques et de déchets par le biais de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Une bonne partie des suggestions présentées ci après pour améliorer la coopération internationale pourraient parfaitement être mises en œuvre dans le cadre de cette approche :

- ✓ Recourir plus largement aux mécanismes régionaux pour adapter ou élaborer des outils, organiser des formations régionales ou d'autres activités conjointes et rassembler les informations sur les enseignements tirés. Parmi ces institutions figurent les centres régionaux de la Convention de Bâle, les centres régionaux prévus par la Convention de Stockholm, les organisations régionales d'intégration économique, le réseau régional de la FAO et les bureaux régionaux du PNUE.
- ✓ Veiller à ce que la stratégie nationale pour une approche globale de la gestion des produits chimiques et des déchets traite également de la coopération internationale.



- ✓ Définir les buts et les activités permettant d'atteindre l'objectif établi lors du Sommet mondial pour le développement durable en ce qui a trait à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets d'ici à 2020. Cela contribuera à améliorer progressivement la situation et à cerner et combler les lacunes.
- ✓ Considérer les activités menées par les conventions et leurs secrétariats (programmes de renforcement des capacités, assistance technique, transfert de technologie, sensibilisation du public, etc.) comme des ressources communes pour toutes les questions se rapportant aux produits chimiques et aux déchets.
- ✓ Se servir des plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm pour rassembler toutes les parties intéressées par la gestion des produits chimiques et des déchets.
- ✓ Rechercher des avantages communs par l'intermédiaire de la stratégie régionale d'assistance technique élaborée dans le cadre de la Convention de Rotterdam.
- ✓ Organiser des ateliers favorisant la collaboration à l'échelle nationale, sous régionale et régionale.
- ✓ Promouvoir l'adoption de décisions cohérentes par les trois Conférences des Parties en assurant la coordination entre les délégations qui participent aux réunions des différentes conventions, afin d'avoir une position nationale homogène.
- ✓ Appuyer et utiliser le Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS).

C onclusion

Les produits chimiques et les déchets dangereux seront encore là dans bien des années. Les gouvernements doivent tirer les enseignements des erreurs commises dans le passé et accroître leur capacité de préserver la population et l'environnement des dangers futurs. Alors que chacune des trois grandes conventions mondiales sur les produits chimiques et les déchets dangereux peut concourir à cet objectif d'une manière qui lui est propre, il est important de voir également qu'elles font partie d'une stratégie unique.

On peut renforcer de diverses façons la complémentarité des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. En mettant à profit les synergies qui existent entre elles, il sera possible d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre et d'aider les correspondants nationaux dans leur action quotidienne pour une gestion sûre des produits chimiques et des déchets dangereux. Cela permettra de réaliser des économies de temps, d'argent et d'effort, de réduire le double emploi et de mieux protéger la santé humaine et l'environnement.

Il n'est pas facile pour des groupes sous-financés et surchargés de travail, qui sont responsables de la mise en œuvre des conventions, d'entrer en contact avec leurs collègues et homologues d'autres pays et d'autres administrations. La plupart ont besoin d'un appui et de ressources supplémentaires. Mais ce n'est qu'en adoptant une orientation commune et en canalisant les efforts à l'échelle nationale que les gouvernements pourront relever le défi grandissant que représente la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux.



Contacts

Le Secrétariat de la Convention de Bâle

11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, SUISSE
Tél. (41 22) 917 8218; Fax (41 22) 797 3454
Courrier électronique: sbc@unep.ch
Site web: www.basel.int

Le Secrétariat de la Convention de Rotterdam

UNEP Chemicals
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, SUISSE
Tél. (41 22) 917 8111
Fax (41 22) 797 3460
Courrier électronique: pic@unep.ch
Site web: www.pic.int

Secretariat of the Rotterdam Convention

Plant Protection Service
Plant Production & Protection Division
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, ITALIE
Tél (39 06) 5705 3441
Fax (39 06) 5705 6347
Courrier électronique: pic@fao.org
Site web: www.pic.int

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm

UNEP Chemicals
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, SUISSE
Tél. (41 22) 917 8191; Fax (41 22) 797 3460
Courrier électronique: ssc@chemicals.unep.ch
Site web: www.pops.int

www.environmenthouse.ch

www.pic.int

www.basel.int

www.pops.int

www.unep.org/dec

www.unep.org

Programme des Nations Unies pour
l'environnement (PNUE)
13 chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Suisse
Tel: (41 22) 917 8244/917 8196
Fax: (41 22) 797 3464
www.unep.org/dec



Imprimé sur papier recyclé

Imprimé en France

GE-04 02122/F